

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022 - Session ordinaire

Le douze septembre deux mil vingt deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Candé sur Beuvron dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Candé sur Beuvron, sous la présidence de Serge Chollet, Premier Adjoint au Maire, par empêchement de Stéphane Ledoux, Maire.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

dont pouvoir : 1

Présents : Serge Chollet, Nathalie Chavigny, Pierre Lecointre, Stéphanie Vasseur Staub, Alex Goujon, Véronique Habert, Christophe Crosnier, Jennifer Allory, David Barré, Audrey Arcourt, Pierre Beaussier, Fanny Rivierre

Absents excusés : Stéphane Ledoux, Brigitte Tévenot a donné pouvoir à Stéphanie Vasseur Staub, Vincent Condé

Date de la convocation : 7 septembre 2022

Secrétaire de Séance : Alex Goujon

ORDRE DU JOUR

* **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS - AGGLOPOLYS - Rapport d'activité 2021**

* **SEBB - Rapport d'activité 2021**

* **CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ - jury de concours de maîtrise d'œuvre - Huissier**

* **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

* **BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2 - TAXE FONCIÈRE POUR ENONÉRATION**

* **AFFAIRES DIVERSES**

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois a adressé le rapport d'activité et le compte administratif de l'année 2021 aux Maires de chacune des communes membres.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, prend acte du rapport d'activité et du compte administratif établis par la Communauté d'Agglomération de Blois.

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON - S.E.B.B. - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, a adressé le rapport d'activité de l'année 2021 aux Maires de chacune des communes membres.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, prend acte du document présenté établi par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ CHOIX D'UN CABINET D'ARCHITECTE

Suite à la volonté du Conseil Municipal de lancer le projet de construction d'un gymnase, le Conseil Municipal a confié l'assistance à maîtrise d'œuvre à Avensia qui a mis en place la procédure de consultation passant par un jury de concours de maîtrise d'œuvre pour choisir 3 cabinets d'architecte dans la phase candidatures.

Suite à l'avis d'appel d'offres, les 28 propositions ont été étudiées par le jury de concours de maîtrise d'œuvre qui a retenu 3 projets établis par :

Cabinet d'Architecte
SELARL CAU - CABINET LAAAB à Selles sur Cher
CARRÉ D'ARCHE à Bourges
SCP BOURGUEIL ET ROULEAU à Tours

Le Conseil Municipal, au vu des conclusions du jury de concours de maîtrise d'œuvre, à 13 voix pour, décide de retenir les 3 cabinets d'architectes, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ CHOIX D'UN HUISSIER DE JUSTICE

Le projet de construction d'un gymnase nécessite l'intervention d'un huissier de justice pour l'intervention sur la tenue d'un secrétariat de concours de maîtrise d'œuvre et présente la proposition de la SARL Aude ROCA et Olivier BERRON.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, accepte la proposition de la SARL Aude ROCA et Olivier BERRON pour un montant HT de 750 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux selon les conditions de désignation précisées dans le décret n° 2022-091 du 29 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, désigne Pierre Lecointre en qualité de correspondant incendie et secours.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, apporte des modifications au budget communal pour l'équilibre réel du budget :

DÉPENSES			RECETTES				
FONCTIONNEMENT							
CPTE	OBJET		MONTANT				
61521 023	BP		2145679,96		2 145 679,96		
	Entretien de terrains		-133 464,00				
	Virement investissement		133 464,00				
			2 145 679,96		2 145 679,96		
INVESTISSEMENT							
CPTE		OBJET	MONTANT				
2135 2313 2315	0121	BP Installations générales, agencements, aménagements	293 213,00		293 213,00		
	0108	Constructions	107 364,00				
	0109	Installations matérielles et outillage technique	23 400,00	021	OPFI	Virement fonctionnement	133 464,00
			2 700,00				
			426 677,00		426 677,00		

PRESTATION DE SERVICE INFORMATIQUE - CONTRAT

Le contrat en cours avec JVS MAIRISTEM arrive à expiration, l'application Horizon on line ne pourra plus être mise à jour à compter de janvier 2023 et ne permettra pas le passage à la nomenclature comptable M 57, en conséquence il convient de signer un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec JVS MAIRISTEM.

AFFAIRES DIVERSES

* COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

Serge Chollet indique que le nombre d'installations illicites des gens du voyage indiqué dans le rapport ne reflète pas la réalité car il y a eu des stationnements sur la commune qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'expulsion

* BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2

Travaux bâtiment logement + RPE => suite à la sécheresse de 2019	= 95300 €
Travaux logement 5 rue de la Cour Haute	= 5800 € (2000 + 3800)
=> aménagement avec douche italienne et porte coulissante des toilettes	
Pergolas école maternelle	= 6264 €
=> suite à l'effondrement d'une pergola, prise en compte par l'assurance en dommage ouvrage; pour sécuriser le site, les 3 pergolas ont été démontées et seront remplacées avec du bois plus solide	
Gymnase, pour les 3 architectes retenus	= 7500 € x 3
Pour l'huissier	= 900 € (750 € HT)
Remplacement de 6 horloges d'éclairage public	= 2700 €

* ÉCLAIRAGE PUBLIC

=> désormais toutes les horloges sont astronomiques et fonctionnent sur le lever et le coucher du soleil (se recalcule tous les jours)

Le matin, allumé de 6 H au lever du soleil

Le soir, allumé au coucher du soleil et s'éteint à 21 H 30

Pour faire des économies, Serge Chollet propose d'éteindre durant les 3 mois d'été, considérant que l'éclairage est nécessaire pour les enfants allant prendre le bus et que sur cette période, il fait jour très tôt et nuit très tard

Stéphanie Vasseur Staub demande s'il sera possible de forcer l'éclairage pour le 14 juillet ou toute manifestation se terminant tard

=> Pierre Lecointre indique qu'il faut définir la zone concernée pour pouvoir couper chaque compteur mais que cela ne pourra pas se faire au dernier moment

- => Il est décidé d'éteindre l'éclairage public pendant les 3 mois d'été avant de tout changer
- => Pierre Lecointre contacte Inéo pour demander un devis pour des Led, sur 1 rue ou 1 quartier

*** TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, par application d'un taux de 40 % à 90 %

- => les membres présents décident de ne pas limiter l'exonération et de maintenir l'exonération en vigueur soit 100 %

*** REPAS OFFERT AUX PERSONNES ÂGÉES**

Date prévue : 19 novembre (à confirmer)

Rappel : depuis de nombreuses années, un repas est offert aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'à leur conjoint même si celui-ci est plus jeune, l'objectif étant de les réunir et créer un moment convivial avant les fêtes, les personnes de plus de 70 ans qui ne viennent pas au repas reçoivent un colis

Proposition de maintenir le repas aux plus de 65 ans, de supprimer les colis en reportant la dépense pour valoriser le repas du 14 juillet

Revoir la formule ? Transformer en thé dansant ? => salle avec un sol adapté pour danser

Les membres présents proposent

- de faire un repas au plus de 65 ans, avec une animation dansante ou autre
- de voir pour l'organiser à La Cabane de Jacques
- de supprimer les colis

*** EXPERTISE DES PONTS**

Pierre Lecointre indique que nous avons reçu le rapport avec le chiffrage

*** COD - Comité Opérationnel de Décision**

Pierre Lecointre indique qu'il a participé à cette simulation, la commune étant seulement concernée par les inondations, mais regrette comme d'autres communes que l'exercice n'ait pas été mené jusqu'au bout, une décrue rapide ayant été déclanchée. Il précise que la commune est relativement protégée en crue de Loire, et que les cartes de niveaux d'eau ne sont pas mises à jour et ne reprennent pas les cotes relevées lors de la crue de 2003

*** RAMPE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Dégâts suite à l'orage de début juin, Pierre Lecointre indique que l'expert et l'assurance considèrent que cela fait partie de la voirie

- => Monsieur le Maire a vu notre référent assurances et va faire un courrier de recours auprès de Groupama

*** SÉCHERESSE**

Serge Chollet indique que l'arrosage des fleurs et du stade a été arrêté pour répondre aux obligations préfectorales

Les fleurs étant plantées fin mai, elles sont malheureusement vite desséchées et n'apportent pas l'effet escompté pour la mise en valeur de la commune

La plupart des plants étant dans des jardinières, se pose la problématique des vivaces qu'on ne peut pas mettre dedans

